

Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise Canton de L'Isle-Adam Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents: Madame LEGRAND, Maire

Madame LE GALL, Adjointe,

Messieurs CASANAVE, PIALOT Adjoints,

Mesdames LEDUC, MARQUES-MOREIRA, PERINI,

Messieurs BOONE, LEROUX, MAUDUIT, RAFIGNON, VAN ROEKEGHEM,

Absents excusés ayant donné pouvoir: Mme DE SANTIS à M. PIALOT, Mme RAFFESTIN à Mme LE GALL, Mme SURCIN à Mme LEGRAND,

Secrétaire de séance : Madame LEDUC.

Mme le Maire ouvre la séance.

Mmes RAFFESTIN et SURCIN prennent la parole en annonçant qu'elles sont venues donner des procurations, et indiquent que n'ayant pas participé à la commission plénière préparatoire, elles s'abstiennent sur tous les votes. Mme RAFFESTIN donne procuration à Mme LE GALL, Mme SURCIN à Mme LEGRAND. Elles demandent que les Affaires Scolaires soient mises à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, puis elles quittent la salle.

Mme le Maire annonce que Mme DE SANTIS donne pouvoir à M. PIALOT.

La lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté par 2 abstentions et 13 voix pour.

Une rectification est à noter : Mme PERINI fait remarquer que Mme DE SANTIS siège avec elle à la commission communication de la CCHVO, mais elles ne font pas partie de la commission des sports.

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2014

M. PIALOT, indique les résultats de clôture de l'exercice :

-	Excédent d'Investissement	68.934,16 euros
-	Excédent de Fonctionnement	237.985,49 euros
_	Excédent Global	306.919.65 euros

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 12 voix pour.

Adopte le compte administratif de la Commune 2014, Mme LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2014

M. PIALOT indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 12 voix pour.

Adopte le compte de gestion communal 2014, Mme LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2014

M. PIALOT indique les résultats de clôture de l'exercice :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 12 voix pour.

Adopte le compte administratif d'Assainissement 2014, Mme LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2014

M. PIALOT indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 12 voix pour.

Adopte le compte de gestion d'Assainissement 2014, Mme LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

.BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Avant de soumettre le Budget Primitif au vote des Conseillers, Mme le Maire fait remarquer que les dotations de l'Etat ont diminué de façon importante, leur baisse est d'un peu plus de 12%.

La section d'investissement inclut notamment l'achat d'ordinateurs pour les services administratifs de la mairie, lié à l'obligation de dématérialisation (parapheur et signature électroniques). L'achat du terrain pour la salle polyvalente étant, quant à lui, reporté à nouveau.

La section de fonctionnement est en augmentation en raison de l'obligation de remplacement de matériel communal vandalisé (exemple panneaux de signalisation). La baisse des charges du personnel est due à trois facteurs :

- Pour les études scolaires : seulement 2 instituteurs les assurent ainsi que 2 jeunes rémunérés au SMIC.
- le remplacement de la femme de ménage est effectué par une personne en CDD avec une présence horaire réduite, mais adaptée pour avoir une prestation de qualité.
- Le prochain départ en retraite d'un agent communal dont le remplacement est prévu par un agent contractuel qui sera payé sur l'échelon de base de la grille indiciaire (équivalent du SMIC).

M. VAN ROEKEGHEM demande pourquoi Mme le Maire annonce 12% de baisse, puisque en faisant un calcul rapide la baisse est inférieure. Il lui est répondu que lors de la préparation du budget les sommes exactes n'étaient pas encore définitivement arrêtées, sur le montant de la DGF au chapitre 74 il a donc été inscrit 134.900,00 euros, le montant définitif étant de 123.294,00 euros.

Mme le Maire signale par ailleurs que le réajustement, à la hausse, des prestations de services communales a été décidé pour contrebalancer la baisse de la dotation de l'Etat.

Ensuite, Mme LE GALL rappelle que la Commission des Finances et la Commission Plénière ont examiné le projet de budget, puis donne lecture du projet du budget primitif Commune 2015, section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- section d'Investissement : Dépenses et Recettes............ 397.862,80 euros

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Vote le budget primitif Commune 2015 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

SUBVENTION D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'équilibre d'un montant de **9.926,85** euros pour le budget Assainissement 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Décide d'octroyer cette subvention.

BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2015.

Mme LE GALL donne lecture du projet de budget primitif Assainissement 2014 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes.............. 93.547,62 euros
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes...... 57.543,12 euros

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Vote le budget primitif d'Assainissement 2015 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AU BUDGET COMMUNAL 2015

Le Compte Administratif 2014 se solde par un excédent d'investissement de 68.934,16 euros et un excédent de fonctionnement de 237.985,49 euros. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001, d'affecter 113.618,00 euros au compte 1068 et le solde de 124.367,49 euros au compte 002 de fonctionnement pour le budget communal 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

Décide d'affecter le résultat proposé pour le budget de la Commune 2015.

REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Compte Administratif 2014 se solde par un excédent d'investissement de 429,08 euros, un excédent d'exploitation de 49.648,57 euros. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001 et d'affecter 16.570,92 euros au compte 1068 et le solde de 33.077,65 au compte 002 d'exploitation.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

D'affecter le résultat proposé pour le budget d'assainissement 2015.

TAUX D'IMPOSITION 2015

Mme le Maire rappelle à ses collègues que le produit des contributions directes a permis d'équilibrer le budget primitif 2015, compte tenu du transfert de fiscalité départementale et régionale, et d'autre part des frais de gestion perçus par l'Etat (article 1640 C). Les taux de références sont recalculés par l'administration fiscale et elle les invite à voter les taux d'imposition comme suit :

_	Taxe d'Habitation	20,10 %
-	Foncier Bâti	13,52 %
-	Foncier non Bâti	79,48 %
_	Taux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	25,51 %

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

Vote les taux d'imposition, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité est susceptible d'être versée au comptable du trésor calculée sur les opérations réalisées pour l'année 2014. Celle-ci s'élève à **427,68 euros brut** pour Mme VINTZEL Martine.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

Décide d'allouer cette indemnité au comptable du Trésor Public.

DETAIL DES SUBVENTIONS

Mme le Maire donne la liste des associations auxquelles une subvention est accordée : ADPN, FNACA, ARCOS, LE SOUVENIR FRANÇAIS, APEN, ANES ET NATURE, AMCLM, HARMONIE DE BEAUMONT, COMITE DES FETES ET LOISIRS, AMICALE DES POMPIERS DE PRESLES, LA SALLE DU TEMPS.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL 2015

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Général pour les travaux suivants :

- Installation de vidéo protection
- Rénovation de 2 murs de pierre, de l'Obélisque « Allée de la mairie », de la Statue de la vierge et de la grille du terrain Tivoli
- Eclairage Public 2^{ème} tranche "Allée de la mairie"

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Sollicite la subvention auprès du Conseil Général. Adopte le projet de financement (Annexe). S'engage à prendre en charge la part non subventionnée.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL - FONDS SCOLAIRE 2015

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Général (Fonds Scolaire) pour les travaux suivants :

- Couverture préau Ecole Primaire
- Rénovation dortoir et garderie Ecole Maternelle (isolation thermique des plafonds, réfection des murs intérieurs, pose de fermetures pour sécuriser le bâtiment par des volets roulants)

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Sollicite la subvention auprès du Conseil Général. Adopte le projet de financement (Annexe). S'engage à prendre en charge la part non subventionnée.

SUBVENTION ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au Député, sur la réserve parlementaire pour les travaux suivants :

- Eclairage Public 2^{ème} tranche allée derrière la Mairie

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Sollicite la subvention auprès de la réserve parlementaire. Adopte le projet de financement (Annexe). S'engage à prendre en charge la part non subventionnée.

SUBVENTION D.E.T.R. 2015

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au titre de la D.E.T.R. 2015 pour les travaux suivants :

- Installation de vidéo protection
- Couverture préau Ecole Primaire
- Rénovation dortoir et garderie Ecole maternelle (isolation thermique des plafonds, réfection des murs intérieurs, pose de fermetures pour sécuriser le bâtiment)
- Accessibilité des espaces communaux aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Sollicite la demande de cette subvention.

Adopte le projet de financement (annexe).

S'engage à prendre en charge la part non subventionnée, ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la D.E.T.R. et le taux qui pourrait être réellement attribué.

MISE EN PLACE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'équiper les régies municipales d'un terminal de paiement électronique afin de pouvoir encaisser les recettes des régies Cantine, Etudes, Garderie, Fêtes et Cérémonies, par carte bancaire. Ce nouveau moyen de paiement entraine des frais supplémentaires : le groupement des cartes bancaires percevra sur chaque transaction un tarif « secteur public local » fixé à 0.25% du montant de la recette et 0.10 centimes d'euros par opération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Autorise les régies Cantine, Etudes Garderie, Fêtes et Cérémonies à encaisser les recettes par carte bancaire et l'acquisition d'un terminal de paiement électronique.

Accepte de prendre en charge les coûts liés à ce mode de paiement.

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents notamment le formulaire d'adhésion au système d'encaissement par carte bancaire.

CHARTE DE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT-ASTEE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération concernant la qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), Considérant que cette charte constitue une démarche nationale partenariale ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité des ouvrages, de leur gestion et de la qualité environnementale des chantiers, dans le cadre des travaux de création, de construction ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Décide d'approuver les termes de la charte de qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'Association Scientifique et Technique pour l'eau et l'Environnement (ASTEE).

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SMDEGTVO, (SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat demande d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité.

Considérant l'intérêt pour le Commune de NOINTEL, d'adhérer à un groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

Décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SMDEGTVO.

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO.

Donne mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de NOINTEL sera partie prenante.

Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de NOINTEL est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Autorise Le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mr VAN ROEKEGHEM s'interroge sur les modalités de retrait de ce groupement. Mme le Maire lui indique qu'il serait alors demandé au Conseil Municipal de délibérer et dans le cas d'un vote positif, un courrier serait envoyé au Préfet, sachant que la règle est la même pour toutes les communes.

<u>DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE.</u>

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Haute-Isle souhaite adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Accepte l'intégration de la Commue de Haute-Isle.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE L'AGENT AU SERVICE DE LA CANTINE.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et de l'ouverture de la cantine le mercredi midi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent, Adjoint Technique de 2ème classe, à 31H50 au lieu de 27H50.

Cet agent sera affilié à la CNRACL.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de créer le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 31H50 (hebdomadaire) et de supprimer le poste d'Adjoint Technique à 2^{ème} classe à 27H50 (hebdomadaire).

Après avis du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour

Approuve la modification de la durée hebdomadaire de l'agent de service de la Cantine.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes et d'instituer des nouveaux tarifs:

- Pour location du samedi matin à 9 heures au lundi matin 8 heures :
 - 195 euros pour la salle
 - 35 euros pour le chauffage
 - 30 euros pour la prise du matériel
- Pour location du samedi ou du dimanche (demi-weekend)
 - 98 euros pour la salle
 - 18 euros pour le chauffage
 - 15 euros pour la prise du matériel
- Pour location un soir de semaine (de 19 heures le jour souhaité à 8 heures le lendemain matin)
 - 30 euros pour la salle
 - 6 euros pour le chauffage
 - 5 euros pour la prise du matériel
- 100 euros s'il s'avère nécessaire de faire nettoyer la Salle des Fêtes par une employée communale.

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} mai 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Adopte ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mai 2015.

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE MUNICIPAL

Mme le Maire propose une réactualisation des tarifs pour les concessions du Cimetière municipal :

Cinquantenaire: 175 euros 125 euros Trentenaire: Caveau provisoire: 12 euros Taxe funéraire: 20 euros

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} mai 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Par 2 abstentions et 13 voix pour.

Décide d'adopter ces nouveaux tarifs.

Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Mme le Maire lève la séance à 23 heures 15 minutes.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que les taux d'impositions de la Communauté de Commune du Haut Val d'Oise augmentent,

Taxe d'habitation:

3.36%

Taxe foncier bâti:

3.45%

Taxe non bâti:

8.06%

Cotisation Foncière des Entreprises: 5.85%

Elle indique également qu'une permanence de Monsieur HOUILLON, député, aura lieu le 17 avril 2015.

Mme PERINI indique que la commission communication de la CCHVO s'est réunie et qu'un nouveau bulletin va sortir prochainement, il va s'appeler « le Mag », il aura une vingtaine de pages et sera très constructif et très intéressant. (Rencontre avec M. BAZIN).

M. VAN ROEKEGHEM recherche des solutions d'hébergement pour le site Internet et la sécurisation du système informatique.

M. CASANAVE annonce que l'organisation de la randonnée des voitures anciennes, qui aura lieu le 30 mai, avance et qu'il a de nombreux sponsors. Le passage à Champagne sur Oise posait quelques problèmes qui sont désormais résolus.

M. BOONE a assisté à une réunion du syndicat de la fourrière animale. Il demande si on a bien l'imprimé en mairie pour faire enlever un animal, le coût est de 45 euros HT. La cotisation est augmentée de 0.01 centimes par habitant, ce qui monte la cotisation pour l'année 2015 à 0.26 centimes d'euros par habitant.

Mme MARQUES-MOREIRA remercie M. MERLOT, Président de la Fédération de plongée qui a organisé une visite du lac des ciments qui a été très intéressante.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme DANGLETERRE demande si l'emprunt d'Assainissement concerne les réseaux de l'ensemble de la commune. Mme le Maire lui répond que celui-ci a été contracté uniquement pour la rue Edouard Bécue. Elle précise que les subventions demandées chaque année ne sont pas forcément accordées.

M. REGNIER demande si on peut donner quelques coups de marteau sur les clous ressortant de l'estrade, Mme le Maire lui répond que cela sera fait.

M. SENTIER remercie pour le repas des anciens qui a eu lieu fin janvier, il souligne qu'il l'a beaucoup apprécié. Il remercie aussi pour la petite séance cinématographique organisée par M. ANCELLET Bruno, c'est à revoir. Il a ressenti un agréable pincement au cœur, cela donne envie de revenir en arrière (exemple : vélos etc.). En ce qui concerne la baisse des charges du personnel, il est d'accord avec ce que Mme le Maire a annoncé avant de faire voter le budget primitif 2015, à savoir que les agents qui ont de l'ancienneté coûtent plus cher à la commune. Il dit que l'agent technique pourrait éventuellement repeindre les poteaux des lampadaires. Il demande que l'éclairage public soit revu, notamment le lumandar rue Edouard Bécue.

Mme BERCIER demande que la location de la salle des fêtes en demi-weekend soit bien respectée.

Mme le Maire lui répond que dans le futur règlement intérieur de la salle des fêtes, la location en demi-weekend, sera faite à deux personnes différentes. Par ailleurs, la salle sera toujours gratuite pour les associations. Ce nouveau règlement sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

M. Sentier demande qu'un chèque de caution soit demandé pour les éventuelles dégradations.

Mme LEPIED demande à nouveau la création d'un Columbarium dans le cimetière.

Mme le Maire indique qu'une autorisation de travaux a été accordée pour créer un abri destiné aux bacs à déchets derrière la mairie. Les pompiers avaient fait une remarque sur le danger que cela représente de stocker des poubelles en intérieur. Cet abri sera construit par l'agent technique.

Mme SURCIN Sylvie fait remarquer qu'il est interdit de stocker des bouteilles de gaz à l'intérieur des locaux. Mme le Maire lui répond que l'on va réfléchir sur l'endroit où ranger celles de la mairie.

Fait à NOINTEL, le 9 avril 2015.

Le Maire, Martine LEGRAND La Secrétaire de séance, Christine LEDUC